

AVIS PUBLIC

Je donne avis que le mardi le 3 septembre 2019, à 19 h 30, le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent tiendra une séance publique à la mairie d'arrondissement située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, pour statuer sur 4 demandes de dérogation mineure au règlement numéro RCA08-08-0001.

La première demande de dérogation mineure concerne les propriétés situées aux 2131 à 2143, rue des Montérégiennes et a pour objet la construction d'habitations unifamiliales contiguës dont les escaliers d'issues ne respectent pas toutes les normes applicables.

La deuxième demande de dérogation mineure concerne la propriété située au 2520, chemin Laval et a pour objet l'aménagement d'un escalier extérieur pour issue et l'installation d'une marquise à moins de 2 m de la limite arrière de propriété.

La troisième demande de dérogation mineure concerne les propriétés situées aux 1205 à 1505, rue Ouimet et aux 1205 à 1595, rue Décarie et a pour objet l'installation de conteneurs de matières résiduelles dont la localisation en cour avant ne respecte pas toutes les normes applicables.

La quatrième demande de dérogation mineure concerne la propriété située au 1110, rue Décarie et a pour objet l'installation d'une enseigne dont la localisation ne respecte pas toutes les normes applicables.

Fait à Montréal, le 19 août 2019

Benoit Turenne
Secrétaire du Conseil d'arrondissement